



Montréal, le 4 juillet 2025



Objet : Demande d'accès du 23 mai 2025
N/D : 2572789SST

La présente fait suite à votre demande du 23 mai dernier, laquelle visait à obtenir tout document, directive, étude, politique, guide, rapport, mémorandum, note, courriel, lettre ou autre écrit se rapportant aux mesures prises par l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) pour offrir des services adaptés aux victimes d'actes criminels autochtones, notamment tous les suivis avec le plan d'action *Indemnisation des victimes d'actes criminels : Pour une meilleure prise en compte des réalités propres aux Autochtones*. Vous trouverez ci-joint les documents permettant de répondre à cette demande.

Toutefois, nous vous informons que certaines informations ne peuvent vous être communiquées car elles constituent des renseignements personnels à caractère confidentiel, le tout, tel qu'il appert des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (ci-après « Loi sur l'accès »).

Nous vous informons que certains documents relèvent davantage de la compétence du Ministère de la Justice et du Ministère du Conseil exécutif, en application de l'article 48 de la Loi sur l'accès.

Vous pouvez adresser votre demande aux personnes suivantes :

Ministère de la Justice

Me Marie-Claude Daraïche
Responsable de l'accès à l'information et de la
protection des renseignements personnels
1200, rte de l'Église, 9e étage
Québec (QC) G1V 4M1
Tél. : 418 643-4090
Télec. : 418 643-3877
demande_acces@justice.gouv.qc.ca

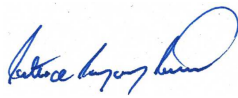
Ministère du Conseil exécutif

Julie Boucher
Responsable de l'accès à l'information
835, boul. René-Lévesque E.
Québec (QC) G1A 1B4
Tél. : 418 643-7355
mce.accesmce@mce.gouv.qc.ca

Nous devons vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Nous joignons une note explicative concernant l'exercice de ce recours et les articles pertinents.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer nos salutations distinguées.

Le substitut de la responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels,



Signature numérique de
Patrice Duguay-Perreault
Date : 2025.07.04
11:32:59 -04'00'

Patrice Duguay-Perreault, avocat
patrice.duguay-perreault@cnesst.gouv.qc.ca
Téléphone : [REDACTED]
Télécopieur : 514 906-3110

PDP/nb

p.j.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION III PROCÉDURES D'ACCÈS

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE III PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8.

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE III PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

De :

A :

Objet :

TR: [Externe] Femmes Autochtones du Québec - Quebec Native Women: **Formation pré-enregistrée** sur Les violences sexuelles, conjugales et familiales en contexte autochtone

Date :

6 juillet 2023 14:19:57

Pièces jointes :

[image001.png](#)

[image002.jpg](#)

[image003.jpg](#)

[image004.png](#)

[VCFS_Feuillet_informatif.pdf](#)

[VCFS_Feuillet_informatif_ANG_vf.pdf](#)

[~WRD0000.jpg](#)

[image005.png](#)

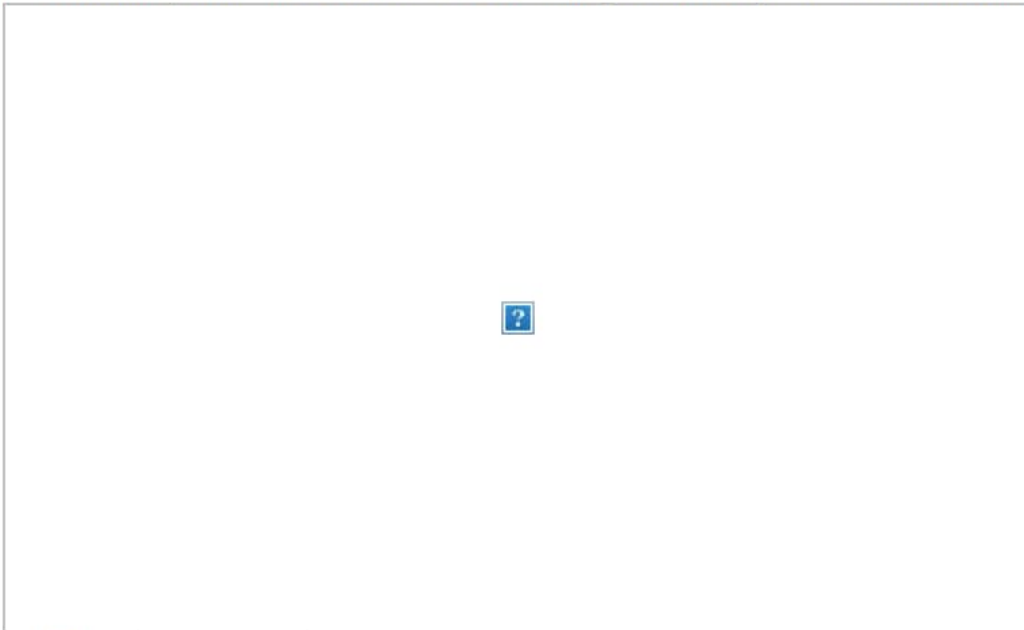
[image006.png](#)

Bonjour,

J'ai reçu une formation préenregistrée d'une durée de 1h15 de Femmes autochtones du Québec sur Les violences conjugales, familiales et sexuelles en milieux autochtones produite pour outiller les intervenants des milieux sociojudiciaires. Elle est offerte par le ministère de la Justice, en collaboration avec diverses intervenantes et chercheuses spécialisées.

J'ai complété la formation et je la recommande fortement à tous les gestionnaires de l'IVAC, aux chefs d'équipes et aux intervenants dédiés aux Autochtones. De plus, je la recommande même aux agents des relations clients qui auront à s'entretenir avec les PV autochtones. Je crois qu'en 1h15 et à son rythme, la problématique vécue par les Autochtones est très bien expliquée. On y aborde également l'attitude à adopter avec eux. Pour ma part, je considère cette formation comme un petit bijou.

p.s. N'oubliez pas de saisir l'activité de formation gratuite, tel que décrit sur l'intranet :



Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 11e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3019,

De : [REDACTED]

Envoyé : 27 juin 2023 17:25

Objet : [Externe] Femmes Autochtones du Québec - Quebec Native Women: **Formation pré-enregistrée*** sur Les violences sexuelles, conjugales et familiales en contexte autochtone

***ATTENTION : Ce courriel provient de sources externes à l'organisation.**

Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Kwe, Bonjour,

(english to follow)

Femmes Autochtones du Québec (FAQ) partage avec vous **une formation pré-enregistrée sur *Les violences conjugales, familiales et sexuelles en milieux autochtones***. Cette formation est offerte par le ministère de la Justice, en collaboration avec diverses intervenantes et chercheuses spécialisées.

Cette formation vise à **sensibiliser et à outiller les divers intervenantes des milieux socio-judiciaires aux réalités propres au contexte autochtone en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle.**

Pour accéder à la formation, utilisez la plateforme Brio en cliquant le lien suivant : [Les violences conjugales, familiales et sexuelles en milieux autochtones Inscription | Brio \(brioeducation.ca\)](#). La formation est également disponible en anglais.



Merci et bonne journée,

[REDACTED]
english

Hello,

Quebec Native Women (QNW) would like to share with you a **pre-recorded training session on *Domestic, Family and Sexual Violence in Indigenous Contexts***. This training is offered by the Ministère de la Justice, in collaboration with various specialized interveners and researchers. This training is geared towards **raising awareness and equipping the various socio-judicial stakeholders with the realities specific to the Indigenous context in terms of conjugal, family and sexual violence**.

To access the training, use the Brio platform by clicking on the following link: [Les violences conjugales, familiales et sexuelles en milieux autochtones - Inscription | Brio \(brioeducation.ca\)](#).

Once you sign up, you can select the English version of the training.



Have a good day,



Business Complex, River Road
C.P. 1989, Kahnawake (Québec) J0L 1B0
(450) 632-0088 ext. [redacted]

[redacted]@faq-qnw.org

www.faq-qnw.org



De : [redacted]
A : [redacted]
Cc : [redacted]
Objet : TR: Formation SRPNI sur le travail en affaires autochtones (30 mars, 9h-midi)
Date : 7 mars 2023 09:26:50
Pièces jointes : [image001.jpg](#)
[~WRD0000.jpg](#)
[image002.png](#)

Avis aux intéressés,

Vous devez vous inscrire auprès de M. [redacted] pour la formation du 30 mars en matinée (voir informations ci-dessous).

Veuillez ignorer ce message si vous avez déjà suivi la formation.

Bonne journée !



[redacted]
Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 11e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3019, [redacted]

www.ivac.qc.ca

De : [redacted]
Envoyé : 7 mars 2023 09:21
Objet : Formation SRPNI sur le travail en affaires autochtones (30 mars, 9h-midi)



Pour diffusion dans vos réseaux, svp

Une image contenant texte | | Description générée automatiquement



Le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI) tient chaque mois une séance de formation (180 min.) consacrée au travail en affaires autochtones. Offerte sur la plateforme Teams, cette séance de formation destinée au personnel de la fonction publique québécoise compte deux parties : la première porte sur les affaires autochtones en général ; la seconde, sur les conventions et les ententes en milieu nordique et les obligations qu'elles comportent pour le gouvernement du Québec.

La prochaine séance de formation se tiendra le jeudi 30 mars, de 9h à midi.

Nous vous invitons à faire circuler cette information au sein de vos organisations.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en écrivant à [redacted] [@mce.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@mce.gouv.qc.ca), qui leur fera ensuite parvenir une convocation Teams.

[redacted] | [redacted] | Direction des relations avec les Autochtones | Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit | Ministère du Conseil exécutif | 418 643-3166, poste [redacted] | [redacted] [@mce.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@mce.gouv.qc.ca)

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

De : [REDACTED]
A : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : TR: POUR APPROBATION RE: Formation Wedokodadowiin - automne 2023
Date : 19 juillet 2023 14:15:46
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image004.png](#)
[image005.jpg](#)
[image006.jpg](#)

Bonjour,
PVI, la formation est approuvée.
Bonne fin de journée !

 [REDACTED]
[REDACTED]
Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 11e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3019, [REDACTED]

www.ivac.qc.ca

De : [REDACTED]
Envoyé : 19 juillet 2023 12:31
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : RE: POUR APPROBATION RE: Formation Wedokodadowiin - automne 2023
Bonjour [REDACTED]
La formation est approuvée.
Bonne journée!

 **M.** [REDACTED]
[REDACTED]
Bureau de projets, de la planification et du développement de la main d'œuvre
Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
[REDACTED]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail
cnesst.gouv.qc.ca

De : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>
Envoyé : 18 juillet 2023 11:57
À : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>
Cc : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>
Objet : POUR APPROBATION RE: Formation Wedokodadowiin - automne 2023
Bonjour [REDACTED]

Je te fais suivre le courriel pour approbation pour une formation qui aura lieu le 11 octobre 2023 pour l'équipe dédiée aux Autochtones ([REDACTED]) ainsi que moi.

Voir l'information ci-dessous,

Bonne journée !



Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 11e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3019, [REDACTED]

www.ivac.qc.ca

De : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@uqat.ca](mailto:[REDACTED]@uqat.ca)>

Envoyé : 21 juin 2023 07:25

À : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Cc : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Objet : [Externe] RE: [Externe] RE: Formation Wedokodadowiin - automne 2023

***ATTENTION : Ce courriel provient de sources externes à l'organisation.**

Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Bonjour,

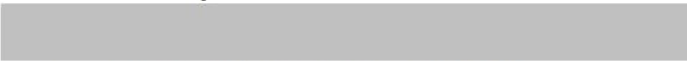
Le coût pour 5 personnes serait de 1 563,66 \$ avec les taxes.

Ceci comprend deux rabais : rabais hâtif et rabais pour achat en lot. Pour en bénéficier, les inscriptions doivent être confirmées avant le 25 septembre.

Est-ce que vous souhaitez obtenir une facture officielle? De cette manière, vous pourrez effectuer le paiement pour les [REDACTED] personnes. Ensuite, chaque personne devra se créer un compte sur notre plateforme (sauf si c'est déjà le cas) afin que mon équipe les ajoute dans la formation.

Prendre note que je quitte aujourd'hui et que je serai de retour le 3 juillet.

Merci et bonne journée!



Service de la formation continue de l'UQAT

819 762-0971 poste [REDACTED] | 1 877 870-8728 | uqat.ca/formation-continue



Message de confidentialité : L'information contenue dans ce message, ainsi que tout fichier joint, est envoyée à l'intention exclusive de son ou de ses destinataires et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Toute divulgation, distribution ou copie de ces contenus sans le consentement de l'expéditeur est strictement prohibée. Le destinataire autorisé s'engage à protéger, par des moyens raisonnables, l'information qu'il contient contre la perte, la divulgation, le vol ou l'exposition à tout risque. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez nous aviser en répondant immédiatement à l'expéditeur et détruire toutes les copies du message en votre possession. Nous avertissons toute personne autre que le destinataire prévu que tout examen, réacheminement, impression, copie, distribution ou autre utilisation de ce message ainsi que tout fichier y étant joint sont strictement interdits.

De : [redacted]@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 19 juin 2023 08:27

À : [redacted]@uqat.ca>

Cc : [redacted]@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [Externe] RE: Formation Wedokodadowiin - automne 2023

Bonjour [redacted]

Pour la formation du 11 octobre 2023 soit celle de Wedokodadowiin, nous allons être [redacted] employés à la prendre. Voici les noms :

[redacted]

Pourriez-vous nous faire parvenir un devis incluant le coût de cette formation? Nous en aurons besoin afin de procéder.

Merci à toi et bonne journée !



[redacted]

Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 11e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3019, [redacted]

www.ivac.qc.ca

De : [redacted]@uqat.ca>

Envoyé : 18 mai 2023 15:31

À : [redacted]@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : [Externe] RE: Formation Wedokodadowiin - automne 2023

***ATTENTION : Ce courriel provient de sources externes à l'organisation.**

Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Bonjour,

Les prochaines dates seront :

- 11 octobre 2023
- 14 décembre 2023

Elles ne sont pas encore affichées sur notre site. Je devrais être en mesure de les ajouter au courant de la semaine prochaine.

Vous pourrez donc vous rendre au offrefc.uqat.ca pour vous y inscrire d'ici 2 semaines.

Merci et bonne journée!

[redacted]

Service de la formation continue de l'UQAT

819 762-0971 poste [redacted] | 1 877 870-8728 | uqat.ca/formation-continue



Message de confidentialité : L'information contenue dans ce message, ainsi que tout fichier joint, est envoyée à l'intention exclusive de son ou de ses destinataires et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Toute divulgation, distribution ou copie de ces contenus sans le consentement de l'expéditeur est strictement prohibée. Le destinataire autorisé s'engage à protéger, par des moyens raisonnables, l'information qu'il contient contre la perte, la divulgation, le vol ou l'exposition à tout risque. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez nous aviser en répondant immédiatement à l'expéditeur et détruire toutes les copies du message en votre possession. Nous avertissons toute personne autre que le destinataire prévu que tout examen, réacheminement, impression, copie, distribution ou autre utilisation de ce message ainsi que tout fichier y étant joint sont strictement interdits.

De : [redacted]@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 15 mai 2023 08:52

À : [redacted]@uqat.ca>

Objet : Formation Wedokodadowiin - automne 2023

Bonjour [redacted]

Je me demandais si les dates de la formation Wedokodadowiin étaient connues pour l'automne 2023. Est-ce possible de m'en informer lorsque vous aurez la planification?

Merci et bonne journée !



Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 11e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3019, [redacted]

www.ivac.qc.ca

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

De : [REDACTED]
A : [REDACTED]
Objet : TR: Formation préenregistrée sur les violences conjugales, familiales et sexuelles en milieu autochtones par MJQ et FAQ (1h15)
Date : 8 août 2023 13:11:03
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[image005.png](#)
[image007.png](#)
[image004.jpg](#)

Bonjour [REDACTED]
Pour ton information



[REDACTED]
Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 11e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3019, [REDACTED]

www.ivac.qc.ca

De : [REDACTED]
Envoyé : 18 juillet 2023 17:03
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : RE: Formation préenregistrée sur les violences conjugales, familiales et sexuelles en milieu autochtones par MJQ et FAQ (1h15)
Bonjour à tous,

Je viens de créer le lien pour la formation dans le 3.0.
Le voici : [Formation - Formation spécifique - Sensibilisation aux... \(gouv.qc.ca\)](#)

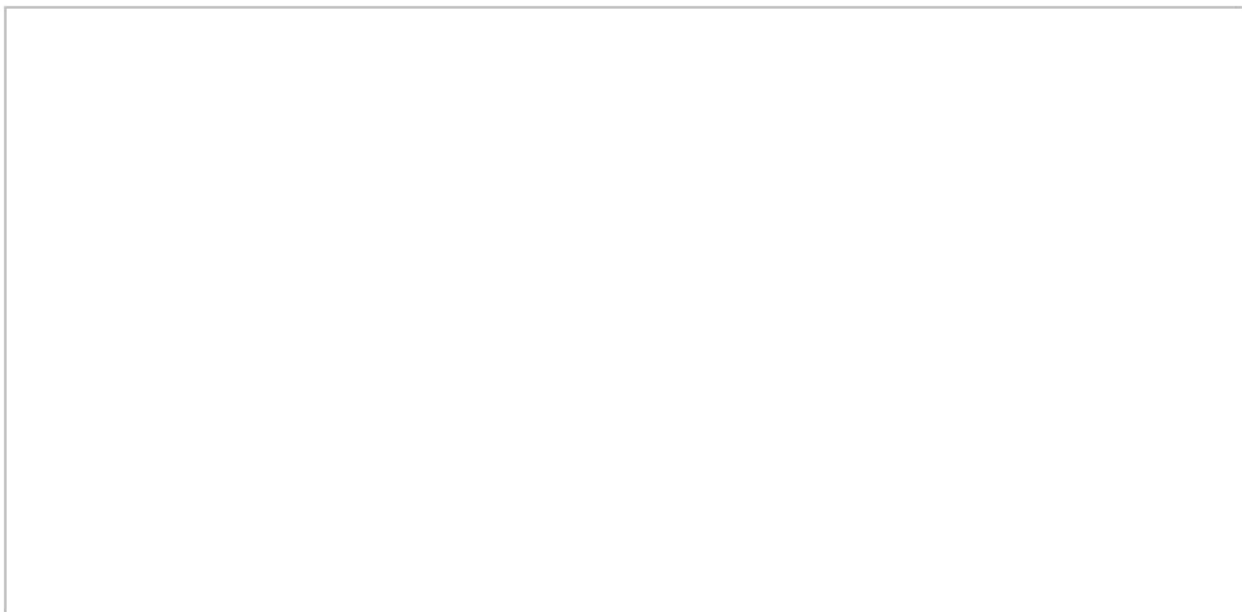
La formation se trouve dans : Aides à la tâche -> Formation -> Formation spécifique - Sensibilisation aux réalités autochtones

J'ai utilisé les informations dans ton courriel [REDACTED] mais je peux faire des modifications sans aucun problème. Il y a également une section « documents de références », je peux ajouter des liens ou des documents si jamais tu en as qui seraient pertinents à mettre en annexe.
Tiens-moi au courant

Si tout est beau, nous pouvons y aller de l'avant pour le communiqué.

Merci beaucoup et bonne fin de journée,





[2]

Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 4e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514-906-3019, [redacted]

www.lvac.qc.ca

De : [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Envoyé : 18 juillet 2023 15:36

À : [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>; [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>; [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Cc : [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Objet : RE: Formation préenregistrée sur les violences conjugales, familiales et sexuelles en milieux autochtones par MJQ et FAQ (1h15)

Bonjour [redacted]

Avant d'envoyer le communiqué, on va mettre la formation dans L'intranet 3.0.

Je te dis dès que c'est mis et ainsi, ton communiqué pourra suivre par la suite.

[redacted] est-ce possible de mettre la formation dans l'intranet stp. France nous avais déjà envoyé le lien dans un courriel la semaine dernière ou celle d'avant.

Merci!

[2]

Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 4e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3019, [redacted]

www.lvac.qc.ca

De : [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Envoyé : 18 juillet 2023 15:04

À : [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>; [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Cc : [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>; [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Objet : RE: Formation préenregistrée sur les violences conjugales, familiales et sexuelles en milieux autochtones par MJQ et FAQ (1h15)

Bonjour,

Oui, bonne idée. Je vais m'occuper du communiqué pour l'ensemble du personnel pour les informer de la formation et autres outils disponibles sur intranet et cela servira également pour officialiser la mise en œuvre des services culturellement adaptés aux Premières Nations et aux Inuit.

Bonne fin de journée !

[2]

Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 11e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3019, [redacted]

www.lvac.qc.ca

De : [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Envoyé : 18 juillet 2023 15:00

À : [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>; [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Cc : [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Objet : RE: Formation préenregistrée sur les violences conjugales, familiales et sexuelles en milieux autochtones par MJQ et FAQ (1h15)

Bonjour [redacted]

Dans ce cas, qui on pourrait la mettre dans l'intranet pour l'ensemble du personnel.

Et je pense qu'on pourrait faire un communiqué à l'ensemble du personnel pour les informer et décrire la formation.

Est-ce que [redacted] tu pourrais t'en charger?

Merci!

[2]

Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 5e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1

www.ivac.qc.ca

De : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Envoyé : 18 juillet 2023 14:55

À : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Cc : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)> [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Objet : RE: Formation préenregistrée sur les violences conjugales, familiales et sexuelles en milieux autochtones par MJQ et FAQ (1h15)

Bonjour [REDACTED]

Si je me souviens bien nous en avons discuté avec [REDACTED] la semaine dernière.

Nous devons vérifier s'il était possible de mettre cette formation dans la SGA. Il nous est impossible de mettre la formation dans le SGA, car elle ne nous appartient pas, nous pouvons la mettre dans l'intranet 3.0. Par contre, nous devons envoyer un communiqué demandant au Personnel de la faire, mais nous ne pourrions pas nous assurer qu'ils l'a font réellement, Car aucun moyen n'existe dans l'intranet comme c'est possible dans le SGA.

Si nous l'offrons, oui ce serait bien d'avoir un descriptif de la formation.

Donc, si je comprend bien, nous voulons que cette formation soit mis notre Intranet pour que l'ensemble du Personnel la suive?

Merci!

[REDACTED]

Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 4e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3019, [REDACTED]

www.ivac.qc.ca

De : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Envoyé : 18 juillet 2023 14:08

À : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Cc : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Objet : Formation préenregistrée sur les violences conjugales, familiales et sexuelles en milieux autochtones par MJQ et FAQ (1h15)

Bonjour [REDACTED]

Est-ce qu'on peut offrir au personnel de l'IVAC cette formation?

Est-ce qu'on a besoin d'un descriptif et de consignes?

Merci!

[REDACTED]

Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 5e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1

www.ivac.qc.ca

De : [redacted]
A : [redacted]
Cc : [redacted]
Objet : TR: Programme / 21 juin 2024 / Cycle de conférences en ligne
Date : 10 juin 2024 14:08:24
Pièces jointes : [programme_journee_nationale_peuples_autochtones-2024.pdf](#)
[~WRD0000.jpg](#)
[image001.png](#)

Bonjour [redacted]

Le Secrétariat des relations avec les Premières Nations et les Inuit offre une journée de formation dans le cadre de la Journée nationale des peuples autochtones le 21 juin prochain.

Tu trouveras l'horaire ci-joint. J'ai identifié les sujets qui pourraient intéresser les intervenants de l'équipe dédiée aux Autochtones. Il faut toutefois cliquer sur le titre du document ci-joint pour y avoir accès. Pas besoin de s'inscrire à l'avance.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]



Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 11e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3019, 

www.ivac.qc.ca

De : 

Envoyé : 14 mai 2024 09:43

Objet : Programme / 21 juin 2024 / Cycle de conférences en ligne



Chers collègues,
Chères collègues,

Vous trouverez ci-joint le programme du cycle de conférences organisé par le MEQ et le SRPNI, à l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones (**21 juin, 2024**). Nous vous invitons à le diffuser au sein de vos organisations et de vos différents réseaux, sans toutefois oublier que l'événement est réservé au personnel de la fonction publique et parapublique (p. ex. : réseau de la santé, réseau de l'éducation, etc.).

L'événement se tient en ligne. Chacun des titres sur le programme est ainsi un lien Teams unique qui donne accès à une présentation particulière : les gens n'ont donc qu'à cliquer, le moment venu, sur le titre de la présentation à laquelle ils veulent assister. C'est tout. Pas besoin de s'inscrire, pas besoin de s'enregistrer nulle part. Les gens n'ont pas non plus à passer la journée en ligne. Ils peuvent simplement passer d'une présentation à l'autre, selon leurs intérêts. Les présentations ne sont pas enregistrées.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions.

mjl

[redacted] | Direction des relations avec les Autochtones |
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit | Ministère du Conseil exécutif | 418 643-3166, poste
[redacted] | [redacted] [@mce.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@mce.gouv.qc.ca)

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

De : [REDACTED]
A : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : TR: Rapatriement de l'ensemble des dossiers autochtones à l'équipe dédiée
Date : 28 septembre 2023 10:45:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)

Bonjour,

Ce courriel fait suite au message de [REDACTED] concernant la centralisation des dossiers autochtones dans le service de l'accompagnement A.

Prendre note qu'en date du 27 septembre 2023 l'ensemble des dossiers incluant les ceux des mineurs ont été rapatriés et assignés à l'équipe dédiée.

Merci et bonne journée !



[REDACTED]
Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 5e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
[REDACTED]

www.ivac.qc.ca

De : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Envoyé : 19 juillet 2023 10:34

À : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>; [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>; [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>; [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>
Cc : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>; [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>; [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>; [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>; [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Objet : Rapatriement de l'ensemble des dossiers autochtones à l'équipe dédiée

Bonjour,

Il a été convenu hier avec les chefs d'équipe de l'équipe dédiée aux personnes victimes autochtones, [REDACTED] et [REDACTED] que l'ensemble des dossiers autochtones incluant les dossiers des mineurs étaient pour être centralisés dès la mi-septembre.

Étant donné qu'il est impossible de jumeler les dossiers mineurs avec les PR dans les systèmes informatiques soit par l'adresse ou par code postal, une action sera mise pour les jumeler au fur et à mesure que les intervenants dédiés en prendront connaissance, soit en parlant aux PR ou autrement.

Par la suite, les agents de l'admissibilité assigneront directement les dossiers autochtones à l'équipe dédiée, incluant les mineurs. Aussi, une PV qui s'autodéclarera en cours de traitement, verra son dossier transféré à l'équipe dédiée pour la suite du traitement.

Je demeure disponible si vous avez besoin de plus d'information à ce sujet.

Bonne journée !



Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 11e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3019, [REDACTED]

www.ivac.qc.ca

De : [redacted]
A : [redacted]
Objet : TR: Services culturellement adaptés aux Premières Nations et aux Inuit
Date : 15 juin 2023 14:26:14
Pièces jointes : [image001.png](#)
[Fiche d'information rapatriement dossiers PNI.1.docx](#)

Bonjour [redacted]
Ci-joint une fiche d'information préparée par [redacted]
On s'en reparle.

 [redacted]
[redacted]
Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 5e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
[redacted]
www.ivac.qc.ca

De : [redacted]
Envoyé : 15 juin 2023 12:12
À : [redacted]
Cc : [redacted]
Objet : RE: Services culturellement adaptés aux Premières Nations et aux Inuit

Bonjour [redacted]
Merci pour les réponses. Je joins une fiche d'information concernant les recommandations pour le rapatriement des dossiers autochtones. Ce document pourrait peut-être être transmis aux équipes. Je vais t'envoyer une invitation afin de faire le tour de l'ensemble des points.
Bonne journée !

 [redacted]
[redacted]
Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 11e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3019, [redacted]
www.ivac.qc.ca

De : [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>
Envoyé : 13 juin 2023 16:06
À : [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>
Cc : [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>
Objet : RE: Services culturellement adaptés aux Premières Nations et aux Inuit
Bonjour [redacted]
Voir ci-joint les réponses à tes questions, en bleu.

Nous pourrions prévoir une rencontre tous les 2 si tu veux pour faire le tour.
Et je prévois rencontrer l'équipe responsable pour planifier le rapatriement des dossiers. Ce sera fait en tenant compte de l'intégration des nouvelles ressources.

Merci !



Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 5e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1

www.ivac.qc.ca

De : [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Envoyé : 6 juin 2023 09:10

À : [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Cc : [redacted] <[\[redacted\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[redacted]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Objet : RE: Services culturellement adaptés aux Premières Nations et aux Inuit

Bonjour [redacted]

La date officielle de la formation qui sera donnée par moi est à confirmer, probablement après le 5 septembre, considérant qu'une rencontre est prévue qu'en juillet avec le MJQ, ainsi qu'avec leurs juristes et les juristes de la CNEST. Ce sera l'occasion d'ajuster certains détails dans le but de finaliser la proposition des services adaptés. De plus, j'aimerais faire un retour avec toi sur différents sujets concernant les services adaptés qui seront en vigueur prochainement.

Autodéclaration

Une personne victime issue des Premières Nations ou Inuit pourra s'autodéclarer comme étant autochtone en complétant le formulaire de demande de qualification. Il se pourrait également qu'elle décide de s'autodéclarer comme telle en cours de traitement. Un formulaire de type *forms* devra alors être complété et envoyé à [redacted] qui sera responsable de sortir les données pour les indicateurs de gestion.

Question : Est-ce que le dossier devra être acheminé à l'équipe dédiée par la suite? À cette intention, je préparerai l'information qui devra être transmise aux chefs d'équipe pour qu'ils la transmettent aux intervenants. **Il est prévu que tous les dossiers autochtones soient assignés dans les filières autochtones. Donc oui, ils devront être transférés.**

Assignment des dossiers autochtones (courriel du 19 avril 2023)

Réf. courriel du 2 mars 2023 : « Les dossiers adultes LAPVIC ont été centralisés. Nous avons la liste de ces dossiers. Par contre, nous n'avons pas centralisé les dossiers antérieurs, sauf exception quand un dossier était repéré. »

Question : En préparation avec le jour «J» de la mise en œuvre des services, est-ce prévu que tous les dossiers des personnes victimes autochtones soient centralisés à l'IVAC incluant les dossiers des mineurs? Nous allons devoir faire le décompte des dossiers en traitement et former les intervenants. Je dois identifier les personnes qui nécessiteront la formation sur les services adaptés. Il serait pertinent que tous les intervenants qui traitent les dossiers de PV autochtones soient formés. Dans ce sens, prévoyez-vous de centraliser les dossiers ou est-ce que tous les intervenants devraient bénéficier de la formation ? **Les dossiers seront centralisés. Je prévois rencontrer l'équipe pour planifier le rapatriement des dossiers. Ce sera fait en tenant compte de l'intégration des nouvelles**

ressources.

Formation pour les intervenants (équipes dédiées) (courriel du 25 mai 2023)

J'aimerais savoir s'il serait possible pour la DGIVAC d'autoriser une 2^e formation offerte par l'UQAT pour les intervenants. Ces derniers avaient manifesté leur intérêt pour suivre cette formation qui est conçue spécifiquement pour les intervenants auprès des Autochtones. [Oui c'est possible.](#)

Une 1^{re} formation de base de l'UQAT « Piwaseha – cultures et réalités autochtones » a été offerte le 13 avril dernier à [REDACTED]

[REDACTED] Cette formation est un prérequis pour la 2^e formation.

L'UQAT offre une 2^e formation « Wedokodadowiin » sur l'intervention auprès des Autochtones initialement conçue pour le secteur de la santé et des services sociaux.

Objectif général :

- Augmenter l'accès à des services pertinents aux réalités culturelles des Autochtones pour l'ensemble du Québec par la promotion de la compétence et de la sécurisation culturelle.

Objectifs spécifiques :

- Initier les participants quant aux différents savoirs relatifs au milieu autochtone en lien avec leur domaine de pratique et les réalités vécues par les peuples autochtones.
- Renseigner les participants sur les attitudes (savoir-être) privilégiées pour intervenir auprès des Autochtones.
- Outiller les personnes quant aux habiletés (savoir faire) utiles pour une meilleure intervention auprès des Autochtones.
- Accroître l'aisance et le sentiment de compétence des participants lorsqu'ils interviennent auprès d'une personne autochtone.
- Permettre par ces objectifs d'accroître le sentiment de sécurité culturelle ressenti par les personnes autochtones.

Les prochaines dates seront le 11 octobre et le 14 décembre 2023.

Si l'on s'inscrit avant le 26 septembre 2023, prix réduit pour la formation du 11 octobre soit 340\$ au lieu de 425\$. De plus, un rabais de 10% en inscrivant 3 ou 4 participants à une même formation. À partir de la 5^e inscription, un rabais de 20% s'applique.

Formation « Réalités et initiatives dans le milieu autochtone »

Cette formation est offerte par [REDACTED] du Plan d'action des Premières Nations contre les agressions sexuelles chez Femmes autochtones du Québec (FAQ) d'une durée de 3h.

Mme Hervieux a déjà offert cette présentation le 23 mars dernier aux intervenants suivants :

[REDACTED]

Question : Pourrait on considérer offrir cette formation pour le personnel de l'IVAC sur une base volontaire dans le cadre de la mise en œuvre des services culturellement adaptés aux Premières Nations et aux Inuit ? Plus particulièrement, je pensais à tous ceux qui auront à traiter leurs dossiers

soit de l'admissibilité, de la saisie des frais, des préposés aux renseignements, etc. Cette formation est gratuite, mais FAQ acceptent les dons volontaires. Je devrai me renseigner auprès de Mme [REDACTED] si elle pourrait nous faire un prix pour la formation qui pourrait leur servir de don. On pourrait revalider auprès des équipes si d'autres intervenants (à part ceux ayant eu la formation en mars) ont à traiter ces dossiers. Je ne crois pas que les agents à la saisie des frais doivent être formés puisqu'ils n'ont pas de contact avec la clientèle. Par contre, ça pourrait être offert à la DGRC.

Merci à toi et au plaisir d'en discuter à ta convenance,



[REDACTED]
Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 11e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3019, [REDACTED]

www.ivac.qc.ca

De : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Envoyé : 25 mai 2023 08:09

À : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Cc : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Objet : RE: Services culturellement adaptés aux Premières Nations et aux Inuit

Bonjour [REDACTED]

Je ne vois pas de restriction pour le début des services, outre le fait qu'ils soient formés.

Donc si on veut commencer en aout, il faudrait les former en juillet. Tu pourrais proposer la semaine du 3 juillet.

Qu'en penses-tu?

Merci et bonne journée!



[REDACTED]
Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 5e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
[REDACTED]

www.ivac.qc.ca

De : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Envoyé : 24 mai 2023 10:07

À : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Cc : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@cnesst.gouv.qc.ca)>

Objet : Services culturellement adaptés aux Premières Nations et aux Inuit

Bonjour [REDACTED]

Pour ton information, il est prévu que nous ayons une rencontre avec le MJQ pour les services culturellement adaptés aux Premières Nations et aux Inuit vers la mi-juin. Ensuite, il nous restera à ajuster les détails pour la mise en œuvre des services.

J'ai regardé le calendrier des vacances et je vois que les tandems et les chefs d'équipe pourraient

être disponibles pour la formation initiale des services adaptés :

entre le 3 et le 7 juillet OU

entre le 17 et le 21 juillet OU

après le 5 septembre

Est-ce que tu vois des restrictions pour le début de la mise en œuvre des services? Est-ce que les tandems seraient prêts à débiter en juillet ou en août?

Bonne journée !



Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels

1199, rue De Bleury, 11e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3019,

www.ivac.qc.ca

De : [REDACTED]
A : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : Formation offerte par Femmes autochtones du Québec (FAQ)
Date : 23 février 2023 09:40:58
Pièces jointes : [image001.png](#)

Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous offrir une autre formation sur les « Réalités et initiatives dans le milieu autochtone » qui sera offerte par [REDACTED] du Plan d'action des Premières Nations contre les agressions sexuelles chez Femmes autochtones du Québec (FAQ) où elle travaille [REDACTED].

Dans le cadre de son emploi, elle a donné quelques formations auprès des corps policiers allochtones, d'étudiants au baccalauréat en sexologie et en travail social. Elle travaille aussi en partenariat avec l'École Nationale de Police du Québec (ENPQ) pour des formations auprès des corps policiers autochtones. De manière générale, ses présentations abordent la violence intrafamiliale, conjugale et sexuelle.

Mme [REDACTED] a grandi en communauté autochtone dans le milieu des interventions, [REDACTED]. Malgré son jeune âge, elle présente une forte expérience en violence conjugale ayant notamment travaillé dans une maison d'hébergement comme intervenante.

Ceci est la 2^e et la dernière formation que nous vous offrons ce printemps afin d'accommoder votre horaire. Les formations ne sont pas obligatoires, mais nous vous encourageons fortement à y participer afin de vous outiller dans votre travail quotidien auprès des Autochtones.

SVP me confirmer votre désir de participer soit **le lundi 20 mars** ou **le jeudi 23 mars** en matinée d'ici le jeudi 2 mars.

Bonne journée !



[REDACTED]
Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 11e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3019, [REDACTED]

www.ivac.qc.ca

De : [REDACTED]
A : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : Formation Piwaseha - cultures et réalités autochtones
Date : 21 février 2023 15:30:34
Pièces jointes : [image001.png](#)

Piwaseha - cultures et réalités autochtones

Développée par le Service de la formation continue de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), la formation Piwaseha – Cultures et réalités autochtones est la base de toutes les formations de l'UQAT sur les questions autochtones. Piwaseha est l'une de leurs formations les plus en demande. Elle a été offerte à des centaines de groupes dans autant d'entreprises et d'organisations à travers le Québec.

La formation **Piwaseha** (Premières lueurs de l'aube) vise une meilleure compréhension du passé et des réalités d'aujourd'hui afin de mieux intervenir et de démontrer des comportements d'ouverture et d'acceptation quant aux différences culturelles. Elle favorise la prise de conscience des différents obstacles qui nuisent à la communication et aux relations avec les Autochtones.

Objectifs :

- Avoir une meilleure compréhension du passé et des réalités d'aujourd'hui afin de mieux intervenir;
- Être capable de démontrer des comportements d'ouverture et d'acceptation quant aux différences culturelles;
- Prendre conscience des différents obstacles qui nuisent à la communication et aux relations avec les Autochtones;
- Reconnaître l'impact des perceptions négatives sur l'estime de soi chez les Autochtones;
- Prendre conscience de ses propres valeurs culturelles et tenir compte de l'identité autochtone dans les rapports interculturels;
- Être en mesure de comparer sa propre culture et celle des Autochtones.

La prochaine formation aura **lieu le jeudi 13 avril** prochain et sera d'une durée de 7 h. Nous pourrions bénéficier d'un tarif réduit pour inscription hâtive.

Pourriez-vous me faire part de votre intérêt pour la formation qui se donnera le 13 avril ?

Dans le cas où vous ne pourriez pas, désiriez-vous suivre la formation à une date ultérieure ?

De plus, n'hésitez pas à faire suivre à des collègues qui pourraient être intéressés.

Veuillez SVP me répondre **d'ici le 7 mars prochain**.

Bonne journée !



[REDACTED]
Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 11e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3019, [REDACTED]

www.ivac.qc.ca

Nom conférencier	Sujet	Adresse Web	Nom entreprise	Événement	Date	Commentaires
	Travail en affaires autochtones	@mce.gouv.qc.ca	Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SPRNI)		En continu, au besoin (une fois par mois)	Formation mensuelle gratuite de 3h pour le personnel de la fonction publique travaillant de près ou de loin avec les Autochtones
	Réalités et initiatives actuelles dans le milieu autochtone	@faq-qnw.org	Femmes autochtones du Québec inc. (FAQ)		2023-03-23	Formation de 3h gratuite pour intervenants dédiés aux dossiers autochtones et
	Piwaseha - cultures et réalités autochtones	@uqat.ca	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)		2023-04-13	Formation de 7h au coût de 2189,12\$ pour 7 personnes (intervenants, chef d'équipe et 2 conseillères)
Divers conférenciers	Conférence journée nationale peuples autochtones	@mce.gouv.qc.ca	Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SPRNI)	Journée nationale des peuples autochtones	2023-06-21	Gratuit (7h) pour
(SRPNI)et (MRNF)	Formation spéciale SRPNI/MRNF Métis et Indiens inscrits/non-inscrits	@mce.gouv.qc.ca	Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SPRNI) et Ministère des ressources naturelles et des forêts (MRNF)		2023-10-03	Gratuit (7h) pour

	Wedokodadowiin	@uqat.ca	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)		2023-10-11	Formation de 7h au coût de 1563,66\$ pour 5 personnes (intervenants et conseillère en relations autochtones)
Divers conférenciers autochtones	Les violences conjugales, familiales et sexuelles en milieu autochtones	@faq-qnw.org ()	Ministère de la justice (MJQ) et Femmes autochtones du Québec inc. (FAQ)		À compter du 2023-06-27	Formation gratuite de 1h15 disponible pour le personnel de l'IVAC sur l'intranet

Plan de formation

Services culturellement adaptés aux Premières Nations et aux Inuit

Table des matières

Objectif.....	Erreur ! Signet non défini.
POUR LES INTERVENANTS QUI TRAVAILLENT AVEC DES PERSONNES VICTIMES AUTOCHTONES, LEUR CHEF D'ÉQUIPE ET LEUR GESTIONNAIRE	2
Les affaires autochtones, les conventions et les ententes en milieu nordique ainsi que les obligations pour le gouvernement du Québec	2
POUR LES AGENTS AUX RELATIONS CLIENTS (DGRC), INTERVENANTS QUI TRAVAILLENT AVEC DES PERSONNES VICTIMES AUTOCHTONES, LEUR CHEF D'ÉQUIPE ET LEUR GESTIONNAIRE. FACULTATIF POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE LA DGIVAC.	2
Les violences conjugales, familiales et sexuelles en milieux autochtones	2
CONSIGNES POUR LES DEUX FORMATIONS MENTIONNÉES PLUS HAUT	4
POUR LES INTERVENANTS DE L'ÉQUIPE DÉDIÉE AUX PREMIÈRES NATIONS ET AUX INUIT	5
<i>Piwaseha</i> - cultures et réalités autochtones.....	5
<i>Wedokodadowiin</i>	6
Au besoin, pour des formations plus spécifiques sur certains sujets d'actualité	6

OBJECTIF

Le plan de formation pour des services culturellement adaptés aux Premières Nations et aux Inuit a pour objectif l'axe III du Plan d'action pour des services culturellement adaptés aux Premières Nations et aux Inuit :

- III. Développer l'expertise de la DGIVAC sur les réalités des personnes victimes autochtones
 - 1. Développer des connaissances et une sensibilité chez les employés de la Direction générale de l'IVAC et la conseillère en services d'aide aux victimes et relations autochtones¹

¹ Il est entendu que la conseillère en relations d'aide aux victimes et relations autochtones doit bénéficier de l'ensemble des formations pour une meilleure compréhension de son rôle à la DGIVAC.



Indemnisation
des victimes
d'actes criminels

POUR LES INTERVENANTS QUI TRAVAILLENT AVEC DES PERSONNES VICTIMES AUTOCHTONES, LEUR CHEF D'ÉQUIPE ET LEUR GESTIONNAIRE

Les affaires autochtones, les conventions et les ententes en milieu nordique ainsi que les obligations pour le gouvernement du Québec

Le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI) tient chaque mois une séance de formation (180 min.) consacrée au travail en affaires autochtones. Offerte sur la plateforme Teams, cette séance de formation destinée au personnel de la fonction publique québécoise compte deux parties : la première porte sur les affaires autochtones en général; la seconde, sur les conventions et les ententes en milieu nordique et les obligations qu'elles comportent pour le gouvernement du Québec.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en écrivant à [redacted]@mce.gouv.qc.ca, qui leur fera ensuite parvenir une convocation Teams.

POUR LES AGENTS AUX RELATIONS CLIENTS (DGRC), INTERVENANTS QUI TRAVAILLENT AVEC DES PERSONNES VICTIMES AUTOCHTONES, LEUR CHEF D'ÉQUIPE ET LEUR GESTIONNAIRE. FACULTATIF POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE LA DGIVAC.

Les violences conjugales, familiales et sexuelles en milieux autochtones

Cette formation est offerte par le ministère de la Justice, en collaboration avec diverses intervenantes et chercheuses spécialisées. Elle vise à sensibiliser et à outiller les divers intervenants des milieux sociojudiciaires aux réalités propres au contexte autochtone en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle. Formation préenregistrée partagée par Femmes Autochtones du Québec (FAQ).

La formation se trouve dans le site intranet 3.0 : Aides à la tâche -> Formation -> Formation spécifique - Sensibilisation aux réalités autochtones.



Formation spécifique - Sensibilisation aux réalités autochtones

Formation spécifique - Sensibilisation aux réalités autochtones

Intervenant Tout le personnel
Détails Formation spécifique - Sensibilisation aux réalités autochtones Femmes Autochtones du Québec (FAQ) partage avec vous une formation pré-enregistrée sur Les violences conjugales, familiales et sexuelles en milieux autochtones. Cette formation est offerte par le ministère de la Justice, en collaboration avec diverses intervenantes et chercheuses spécialisées. Cette formation vise à sensibiliser et à outiller les divers intervenantes des milieux socio-judiciaires aux réalités propres au contexte autochtone en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle. *Formation - Les violences conjugales, familiales et sexuelles en milieux autochtones * Cliquer sur le lien pour débiter la formation
Document(s) de référence

Ensuite, saisir vos renseignements personnels (prénom, nom et adresse courriel professionnelle).

Pour la section renseignements professionnels, voir ci-dessous. Pour la case « Occupation » et « Dans le cadre de votre travail, intervenez-vous auprès de personnes autochtones? », veuillez inscrire ce qui s'applique à votre situation.

Renseignements professionnels

Organisation *

CNESST-DGIVAC

Domaine d'activité *

Autre ▼

Si autre, veuillez préciser :

Aide aux victimes

Occupation *

Autre ▼

Si autre, veuillez préciser :

xxx

Principal district judiciaire lié à votre milieu de pratique *

Ne s'applique pas ▼

Dans le cadre de votre travail, intervenez-vous auprès de personnes autochtones? *

Parfois ▼

CONSIGNES POUR LES DEUX FORMATIONS MENTIONNÉES PLUS HAUT

Saisir l'activité de formation gratuite, tel que décrit sur l'intranet, l'envoyer par courriel à la personne responsable à la DGIVAC, [REDACTED] et inclure votre gestionnaire en copie conforme.

Le formulaire se trouve dans l'intranet de la CNESST : Employé -> Formation -> Saisir les activités de formation -> Pour une formation gratuite

FORMATION

SAISIR LES ACTIVITÉS DE FORMATION

- Diffusions virtuelles (bonnes pratiques)
- LinkedIn Learning
- Saisir les activités de formation
- Système de gestion des apprentissages



Lorsque vous participez à une formation offerte par un fournisseur externe, vous devez suivre les procédures suivantes :

Pour une formation gratuite

- Remplir le [formulaire de participation \(PDF, 1.1 Mo\)](#)
- Transmettre par courriel à votre répondant SGA et inclure votre questionnaire en copie conforme

POUR LES INTERVENANTS DE L'ÉQUIPE DÉDIÉE AUX PREMIÈRES NATIONS ET AUX INUIT

Les deux formations suivantes d'une durée de 7h sont offertes par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et sont payantes (voir modalités avec la conseillère aux relations avec les victimes et relations autochtones du Bureau de projets).

Piwaseha - cultures et réalités autochtones

La formation *Piwaseha* – cultures et réalités autochtones est la base de toutes les formations de l'UQAT sur les questions autochtones. *Piwaseha* (Premières lueurs de l'aube) vise une meilleure compréhension du passé et des réalités d'aujourd'hui afin de mieux intervenir et de démontrer des comportements d'ouverture et d'acceptation quant aux différences culturelles. Elle favorise la prise de conscience des différents obstacles qui nuisent à la communication et aux relations avec les Autochtones.

Objectifs :

- Avoir une meilleure compréhension du passé et des réalités d'aujourd'hui afin de mieux intervenir;
- Être capable de démontrer des comportements d'ouverture et d'acceptation quant aux différences culturelles;

Indemnisation
des victimes
d'actes criminels

- Prendre conscience des différents obstacles qui nuisent à la communication et aux relations avec les Autochtones;
- Reconnaître l'impact des perceptions négatives sur l'estime de soi chez les Autochtones;
- Prendre conscience de ses propres valeurs culturelles et tenir compte de l'identité autochtone dans les rapports interculturels;
- Être en mesure de comparer sa propre culture et celle des Autochtones.

Wedokodadowiin

La formation *Wedokodadowiin* porte sur l'intervention auprès des Autochtones et a été initialement conçue pour le secteur de la santé et des services sociaux (prérequis *Piwaseha*).

Objectif général :

- Augmenter l'accès à des services pertinents aux réalités culturelles des Autochtones pour l'ensemble du Québec par la promotion de la compétence et de la sécurisation culturelle.

Objectifs spécifiques :

- Initier les participants quant aux différents savoirs relatifs au milieu autochtone en lien avec leur domaine de pratique et les réalités vécues par les peuples autochtones.
- Renseigner les participants sur les attitudes (savoir-être) privilégiées pour intervenir auprès des Autochtones.
- Outiller les personnes quant aux habiletés (savoir-faire) utiles pour une meilleure intervention auprès des Autochtones.
- Accroître l'aisance et le sentiment de compétence des participants lorsqu'ils interviennent auprès d'une personne autochtone.
- Permettre par ces objectifs d'accroître le sentiment de sécurité culturelle ressenti par les personnes autochtones.

Au besoin, pour des formations plus spécifiques sur certains sujets d'actualité

Par exemple, les différentes ressources qui existent pour soutenir les victimes autochtones, contacter [redacted] du Plan d'action des Premières Nations contre les agressions sexuelles, Femmes Autochtones du Québec inc., [redacted] @faq-qnw.org.

De : [REDACTED]
A : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : Rapatriement de l'ensemble des dossiers autochtones à l'équipe dédiée
Date : 19 juillet 2023 10:34:00
Pièces jointes : [image001.png](#)

Bonjour,

Il a été convenu hier avec les chefs d'équipe de l'équipe dédiée aux personnes victimes autochtones, [REDACTED] et [REDACTED] que l'ensemble des dossiers autochtones incluant les dossiers des mineurs étaient pour être centralisés dès la mi-septembre.

Étant donné qu'il est impossible de jumeler les dossiers mineurs avec les PR dans les systèmes informatiques soit par l'adresse ou par code postal, une action sera mise pour les jumeler au fur et à mesure que les intervenants dédiés en prendront connaissance, soit en parlant aux PR ou autrement.

Par la suite, les agents de l'admissibilité assigneront directement les dossiers autochtones à l'équipe dédiée, incluant les mineurs. Aussi, une PV qui s'autodéclarera en cours de traitement, verra son dossier transféré à l'équipe dédiée pour la suite du traitement.

Je demeure disponible si vous avez besoin de plus d'information à ce sujet.

Bonne journée !



[REDACTED]
Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 11e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3019, [REDACTED]

www.ivac.qc.ca

De : [redacted]
A : [redacted]
Cc : [redacted]
Objet : 2e formation pour Autochtones - UQAT
Date : 15 juin 2023 08:54:43
Pièces jointes : [image001.png](#)

Bonjour,

Formation pour les intervenants (équipes dédiées aux Autochtones)

J'aimerais connaître votre intérêt pour la 2^e formation de l'UQAT soit « Wedokodadowiin » sur l'intervention auprès des Autochtones initialement conçue pour le secteur de la santé et des services sociaux.

Objectif général :

- Augmenter l'accès à des services pertinents aux réalités culturelles des Autochtones pour l'ensemble du Québec par la promotion de la compétence et de la sécurisation culturelle.

Objectifs spécifiques :

- Initier les participants quant aux différents savoirs relatifs au milieu autochtone en lien avec leur domaine de pratique et les réalités vécues par les peuples autochtones.
- Renseigner les participants sur les attitudes (savoir-être) privilégiées pour intervenir auprès des Autochtones.
- Outiller les personnes quant aux habiletés (savoir-faire) utiles pour une meilleure intervention auprès des Autochtones.
- Accroître l'aisance et le sentiment de compétence des participants lorsqu'ils interviennent auprès d'une personne autochtone.
- Permettre par ces objectifs d'accroître le sentiment de sécurité culturelle ressenti par les personnes autochtones.

Les prochaines dates seront le 11 octobre et le 14 décembre 2023.

SVP me reconfirmer votre intérêt et si la date du **11 octobre** vous convient. Je vais ensuite m'assurer de confirmer le tout auprès de la direction et de l'UQAT.

Au plaisir et bonne journée !



[redacted]
Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
1199, rue De Bleury, 11e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3019, [redacted]

www.ivac.qc.ca

FICHE D'INFORMATION

1. OBJET :

Centralisation de l'ensemble des dossiers actifs des personnes issues des Premières Nations et Inuit vers les équipes dédiées à ce traitement.

2. MISE EN SITUATION :

- Il existe une particularité entourant les services destinés aux personnes victimes (PV) autochtones, membres des Premières Nations et Inuit¹, pouvant être remboursés par la Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (DGIVAC).
- En effet, la *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement* (LAPVIC), entrée en vigueur le 13 octobre 2021, permet de favoriser des services répondant aux besoins des membres des Premières Nations et Inuit du Québec.
- Pour ce faire, la DGIVAC a l'intention de rembourser les services culturellement adaptés approuvés par le MJQ aux Premières Nations et aux Inuit.
- C'est ainsi que l'action « Optimiser notre offre de services aux PV autochtones » du plan d'action pour une meilleure prise en compte des réalités propres aux Autochtones est composé des trois volets suivants :
 1. Centraliser les dossiers des PV autochtones;
 2. Mise en place de personnes dédiées bilingues;
 3. Soutenir une offre de services de qualité.
- D'une part, les services adaptés incluront des particularités que seulement les équipes dédiées aux PV des Premières Nations et Inuit seront aptes à traiter.
- D'autre part, lorsqu'un intervenant fait partie de l'équipe dédiée aux PV des Premières Nations et Inuit, il est informé de l'offre de services culturellement adaptés détaillée ainsi que de la façon de procéder.
- La mise en œuvre des services culturellement adaptés aux Premières Nations et aux Inuit est prévue le xx xx 2023.

¹ Le terme « Inuit » est la forme plurielle du terme « Inuk » : un Inuk, des Inuit.

3. ENJEUX / PROBLÉMATIQUE :

- Tout d'abord, les PV autochtones qui s'identifient comme telles en cochant la case appropriée de leur formulaire « Demande de qualification » devront être traités par les agents à l'admissibilité. Ces derniers devront remplir le formulaire de type «forms», le faire parvenir à [REDACTED] et assigner le dossier aux équipes dédiées, chef d'équipe ou autre.
- Dans le même ordre d'idées, les PV autochtones qui s'identifieront comme telles en cours de traitement pour bénéficier de services culturellement adaptés devront également être reconnues. L'intervenant devra remplir le formulaire de type «forms», le faire parvenir à [REDACTED] et assigner le dossier aux équipes dédiées, chef d'équipe ou autre.
- Lorsqu'un dossier sera réactivé, les agents de la voûte devront vérifier si la PV est autochtone et appliquer également les consignes. L'agent devra remplir le formulaire de type «forms», le faire parvenir à [REDACTED] et assigner le dossier aux équipes dédiées, chef d'équipe ou autre.
- Les enfants mineurs seront habituellement accompagnés de leurs parents (victime ou non) pour bénéficier de services de réhabilitation sociale adaptés. Dans ces cas-ci, les mêmes consignes s'appliquent pour les dossiers des mineurs autochtones. L'intervenant devra remplir le formulaire de type «forms», le faire parvenir à [REDACTED] et assigner le dossier aux équipes dédiées, chef d'équipe ou autre.
- Il est donc recommandé de centraliser tous les dossiers des PV autochtones, incluant les dossiers des mineurs.

Voici le lien du formulaire à compléter :

https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=qj6oEMUFIkuiAWPN26TqjLGX2C_3RTtLknC4CyeB8oxUMkxHRTVMTThZODRINVowQzhQNjBFQ0E4NCQIQCN0PWcu

4. ÉLÉMENTS D'INFORMATION :

Objectifs :

- Centraliser l'ensemble des dossiers actifs des personnes issues des Premières Nations et Inuit vers les équipes dédiées à ce traitement, incluant les mineurs.
- Informer les intervenants de la DGIVAC (agents à l'admissibilité, agents à la voûte, agents d'indemnisation et conseillers en réadaptation) de la façon de procéder lorsqu'ils ont un dossier actif de PV autochtone en leur possession.
- Bref, s'assurer ainsi de satisfaire aux exigences de l'action « Optimiser notre offre de services aux PV autochtones » du plan d'action pour une meilleure prise en compte des réalités propres aux Autochtones.

5. ÉTAPES À VENIR :

- Confirmation des services culturellement adaptés et des modalités à mettre en application.
- Déterminer la date de mise en œuvre.
- Informer et former les intervenants.
- Centraliser les dossiers autochtones.

6. ÉLÉMENTS DE RÉPONSE :

- Assurer la transmission de l'information par les chefs d'équipe lors d'une rencontre avec les intervenants (CR et AI).

7. RECOMMANDATION / COMPLÉMENT D'INFORMATION

Nous recommandons :

- Centraliser l'ensemble des dossiers actifs des PV autochtones.

Vice-présidence :	Date de mise à jour :	
Nom du ou de la vice-président(e) :	Téléphone et poste :	
Nom du directeur responsable :		

Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels



IVAC

Indemnisation
des victimes
d'actes criminels

Direction générale de l'IVAC
March 2025

Agenda

- The CNESST and the IVAC
- Organization chart
- Qualification application
- Processing of the file
- Financial assistance
- ISA Protocol

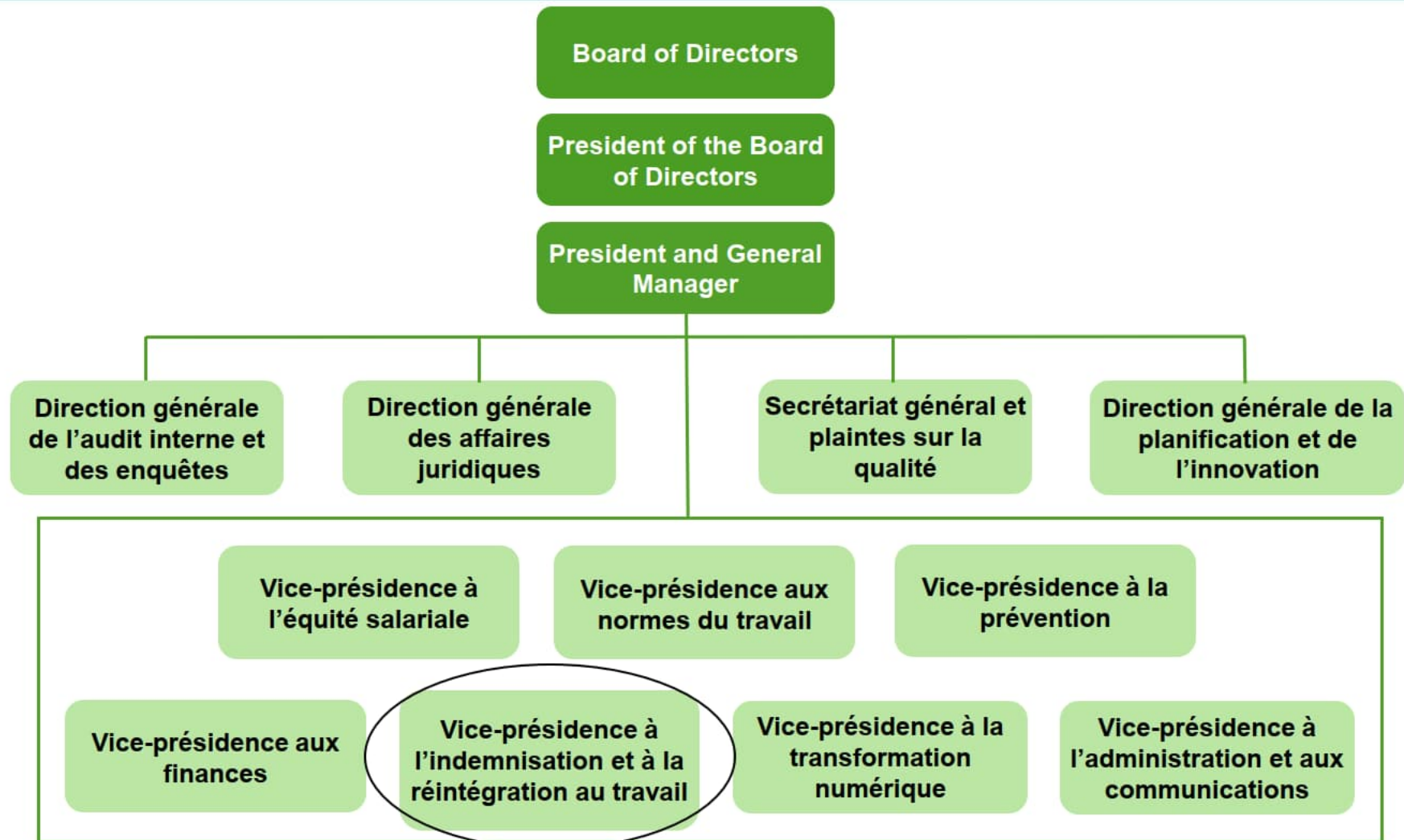
The CNESST and the IVAC

The CNESST is the organization responsible for ensuring compliance with workplace rights and obligations. It operates in three sectors: Labour Standards, Pay Equity, and Occupational Health and Safety.

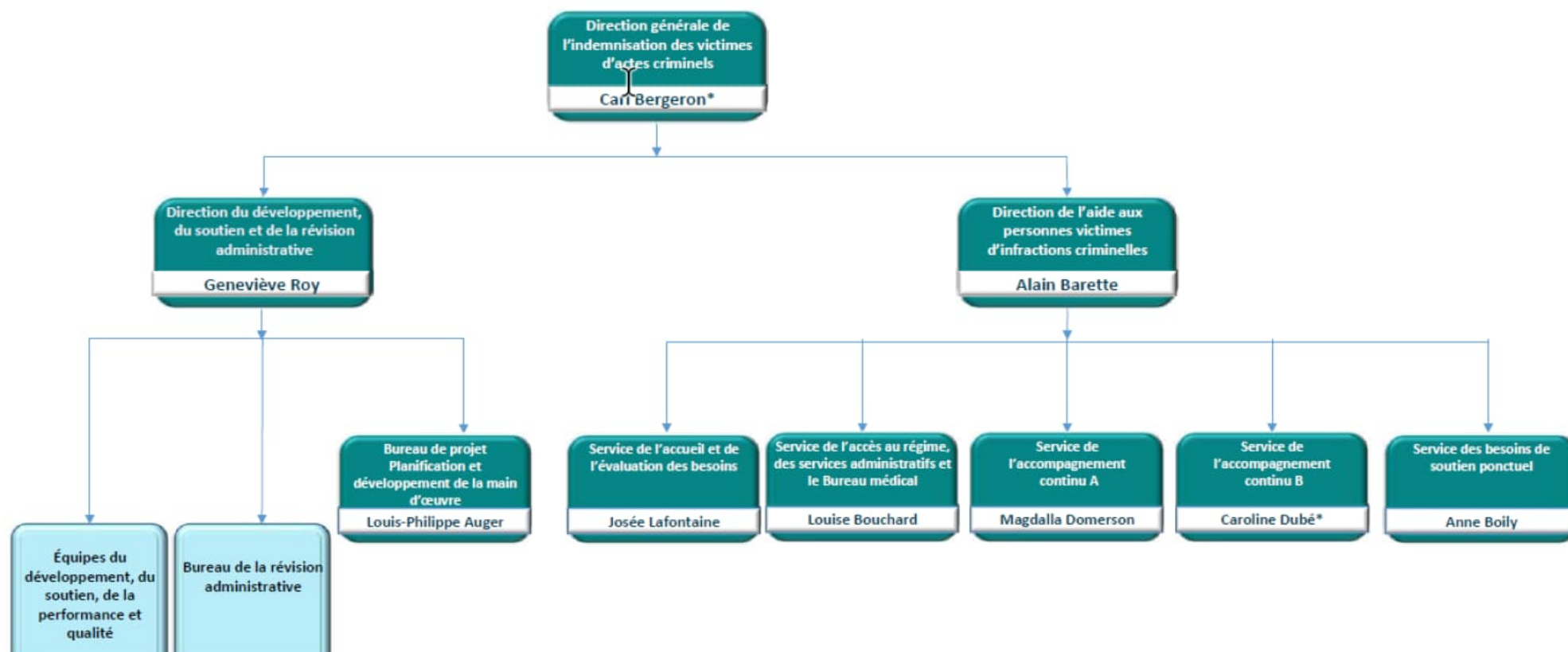
An **agreement** between the CNESST and Justice Québec was signed in the fall of 2021. The purpose of this agreement is to state the authority and responsibilities entrusted to the Commission by the Minister of Justice as well as to signify expectations regarding the quality of services.

- [p-9.2.1 - Act to assist persons who are victims of criminal offences and to facilitate their recovery \(gouv.qc.ca\)](#)
- [P-9.2.1, r. 1 - Regulation respecting the application of the Act to assist persons who are victims of criminal offences and to facilitate their recovery \(gouv.qc.ca\)](#)
- [C-20 - Act to promote good citizenship \(gouv.qc.ca\)](#)

The CNESST and the IVAC



The CNESST and the IVAC



The CNESST and the IVAC

Mission

To help victims of criminal offences gain access to the financial assistance to which they are entitled, so that they can recover and get on with their lives.

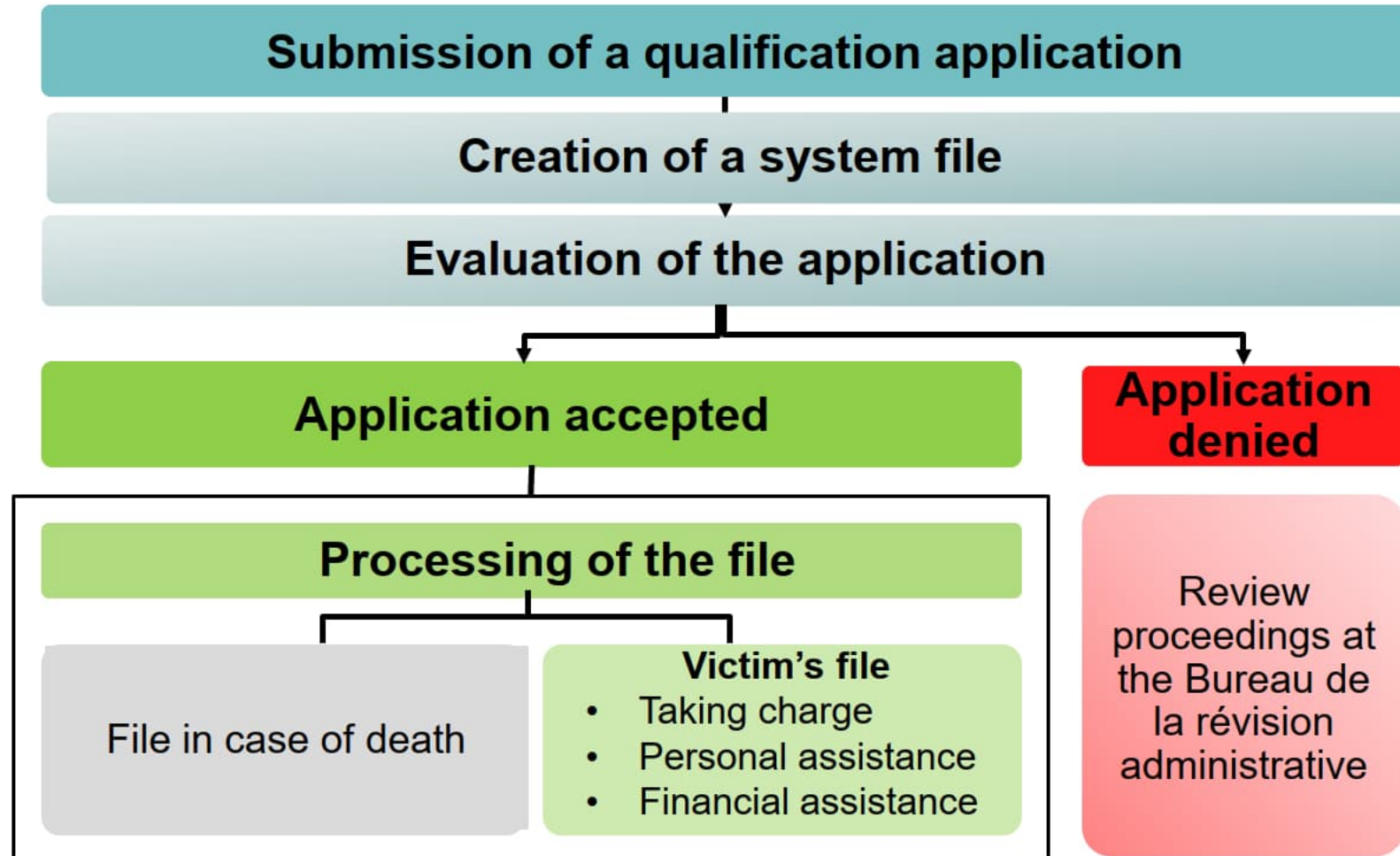
Vision

To be recognized as a dynamic, innovative and effective team that places the victim at the heart of all its actions, by focusing on collaboration with its partners and simplified access to services.

Values

Caring - Empathy - Respect - Collaboration - Fairness

Map of the process



Qualification

New definition of victim

Includes people other than the victim who suffers a physical or psychological injury or death.

Financial assistance varies according to the categories of victims.

Categories of victims

- Person who suffers the criminal offence
- Parent
- Child
- Spouse
- Dependant
- Close relative-significant person
- Witness
- Person who intervenes

Qualification

All criminal offences against the person under the Criminal Code

- Committed after March 1, 1972
- Property offences excluded

Criminal offences committed outside Quebec:

- Recognized in Canada
- Special conditions

Qualification

Example of newly recognized criminal offences

- Sexual touching (any child under 16 years old)
- Sexual exploitation (16- or 17-year-old teenagers)
- Voyeurism
- Sharing intimate images (“revenge porn”)
- Child pornography
- Child luring (using the Internet or another device)
- Criminal harassment and threats
- Pimping and sex trafficking

* Domestic violence is not a crime in the *Criminal Code*, but several acts associated with it are: assault; attempted murder; sexual assault; etc.

Qualification

DEADLINE FOR SUBMITTING A QUALIFICATION APPLICATION

No time limit when the criminal offence involves:

- Intimate partner violence;
- Sexual violence; or
- Violence during childhood.

Three-year time limit for other criminal offences.

Qualification application

Evaluation of the application

1. **Analyze** the request (collect additional data if necessary);
2. **Make** a decision;
3. **Identify** the category of victim and the related services related to it;
4. **Communicate** the decision and forward a decision letter;
5. **Authorize** eligible care, treatment, and financial assistance based on urgent needs and the category of victim.

Qualification application

WHO?

1. The **victim** aged 14 years and over
2. The **representant** of the person:
(lawyers, parents or holder of parental authority for a minor or incapable person of full age, etc.)
3. The **intervener**:
(Health network, Public Curator, CAVAC, CALACS, Shelter, DYP, etc.)
4. Any **other persons**:
(Any other persons: family member, friend, etc.)

HOW?

Web site:

Online qualification application [How to submit an application for qualification to IVAC – IVAC](#)

Form:

Form still available (by phone 1 800 561-4822 , customer relations agents can send the request for qualification or on the Web)

Qualification application



Indemnisation
des victimes
d'actes criminels

[Delete Your Browsing History](#)

[Contact Us](#)

[Français](#)

[QUICK EXIT](#)



VICTIMS
AND THEIR CLOSE RELATIONS

RESCUERS

STEPS
IN AN APPLICATION FOR QUALIFICATION

Think you're a victim of a criminal offence?

LEARN MORE ABOUT THE DEFINITION
AND ELIGIBILITY REQUIREMENTS



What compensation does IVAC offer, and what services
does it reimburse ?

FIND YOUR ANSWERS
HERE



Use the online
service to apply
for qualification
with the IVAC

FILL THE
APPLICATION FOR
QUALIFICATION
FORM



Indemnisation
des victimes
d'actes criminels

Qualification application

QUICK EXIT



[Delete Your Browsing History](#) | [Contact Us](#) | [Français](#)



VICTIMS
AND THEIR CLOSE RELATIONS

RESCUERS

STEPS
IN AN APPLICATION FOR QUALIFICATION

IVAC / [How to submit an application for qualification to IVAC](#)

How to submit an application for qualification to IVAC

IVAC (Indemnisation des victimes d'actes criminels) can support you and help you overcome the physical, psychological and social consequences of the event.

Who is the service for?



Start to fill out an application for qualification

How long will it take to complete the application?



Qualification application



Assistance

Quick exit

Qualification of a victim

Submit an application for qualification to IVAC

The qualification of a victim allows them to benefit from the financial assistance they are entitled to as soon as they meet the conditions provided for in the Act.

Une [version française](#) est aussi disponible.

What do you want to do?

Start a new application for qualification

Start >

Recover an application that you already started

Recover >



Indemnisation
des victimes
d'actes criminels

Qualification application

Before you start your application for qualification, take note of the recovery code below. You will need it if you interrupt your work session and want to complete your application later.

Please note the following information:

- This online service **saves** your information **automatically** when you change page.
- You will have **up to 90 days after the last page was saved** to complete an unsent application. You will need the recovery code and your password to access your application.
- **Once you have sent** your application to IVAC, you will no longer be able to retrieve it. However, you will be able to download a PDF version of your application at this time.

If necessary, you may request assistance from certain organizations who work with crime victims to complete the form. For example, you can contact a crime victims centre ([Centre d'aide aux victimes d'actes criminels - CAVAC](#))  or a sexual assault centre ([Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel - CALACS](#)) .

Application recovery code

9F15F2

 [Copy](#)

 [Print](#)

Tip :  take a photo of the code on the screen so you don't forget it.

* Password

Word between 6 and 20 characters

* Confirm your password

Qualification application

[Assistance](#)[Exit](#)[Quick exit](#)

Qualification of a victim

Sections

✓ Before you start

➤ Context

● Applicant

● Criminal offence

● Consequences

● Need for immediate assistance

● Disabilities and income

● Witnesses, recourses and other applications

● Authorizations

● Documents

● Pre-transmission summary

Context of the application for qualification

★ Required

★ What type of event are you submitting an application for?

- ☒ A criminal offence ?
- ☐ An act of good citizenship ?

★ Where was the criminal offence committed?

- ☒ In Quebec
- ☐ Outside Quebec
- ☐ In Quebec and outside Quebec

★ Who are you applying for?

- ☒ For myself
- ☐ For a minor or incapable person

★ What is your situation?

- ☒ I was the victim of the criminal offence, I witnessed it, or I intervened to prevent it or to arrest the perpetrator.



Indemnisation
des victimes
d'actes criminels

Qualification application

Links to different PDF forms

- **For a minor or an incapacitated person of full age**

[Qualification application for minors and incapable persons of full age \(ivac.qc.ca\)](http://ivac.qc.ca)

- **For a person aged 14 years or over**

[Qualification application for persons aged 14 years and over filling out their own application \(ivac.qc.ca\)](http://ivac.qc.ca)

Qualification application for review

Application for review

WHO?

1. The **victim**
2. The **representant** of the victim (lawyers, parents, persons with parental authority or any other person with a representation mandate)

HOW?

Web site:

Online application for review [Forms and Guides - IVAC](#)

By mail:

Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)
C. P. 1400, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 0K2

Processing of the file

Transmitting information: a shared responsibility

- The **mandate** of the IVAC;
- The **roles and responsibilities** of each party (victim, suppliers (services and/or health professionals), IVAC's employee);
- **Financial assistance** available to the victim;
- The **needs identified** as a result of the criminal offence.

Guiding principles

Guiding principles of support



Place the victim at the heart of the process



Respect the victim's pace in terms of when he or she requests services



Help victims understand their rights



Support and assist victims in obtaining financial assistance (compensation, services or measures)

Principes directeurs

Principes directeurs d'accompagnement



Placer la personne victime au cœur du processus



Respecter le rythme de la personne victime quant au moment où elle demande les services



Accompagner la personne victime dans la compréhension de ses droits



Accompagner et assister la personne victime dans l'obtention d'une aide financière (indemnité, service ou mesure)

Service Quality

If you are dissatisfied with services received, contact the individual in charge of your case.

If, despite all our efforts to serve you better, you are still dissatisfied, you can file a formal complaint.

- **Please note that complaints must be filed online at the CNESST's Website.**

[Comment procéder - Plainte sur la qualité des services - Santé et Sécurité au travail](#)

Feel free to call IVAC for comments and suggestions

[1 800 561-4822](#)

Qualité des services

Si vous êtes insatisfait des services reçus, communiquez avec le responsable de votre dossier.

Si vous demeurez insatisfait malgré les efforts déployés pour vous servir, vous pouvez déposer une plainte.

- **Prenez note que les plaintes reçues à l'IVAC sont traitées par le Service des plaintes sur la qualité de la CNESST.**

[Comment procéder - Plainte sur la qualité des services - Santé et Sécurité au travail](#)

N'hésitez pas à communiquer avec IVAC pour faire part de vos commentaires et suggestions.

[1 800 561-4822](#)

Financial assistance

- Psychotherapy and psychosocial rehabilitation
- Physical rehabilitation (medical assistance)
- Social reintegration
- Vocational reintegration
- Permanent disability

Financial assistance

Immediate financial assistance:

- Financial assistance (income replacement)
- Immediate assistance (services)
 - Psychotherapy or psychosocial treatment
 - Protection measures

Financial assistance:

- Financial assistance compensating a loss of income
- Financial assistance compensating certain disabilities
- Additional financial assistance to compensate for loss of income

Lump Sum Payment

2 types:

1. Lump sum payment for a permanent disability or a temporary injury:
 - Person who is injured.
 - The form can be filled out by a doctor, a dentist, an optometrist, a pharmacist, a social worker, a psychologist, a nurse, a physiotherapist, a midwife, a criminologist, or any member of 28 professional orders in Quebec if the injury is in the professional's field of specialty.
 - The amount is based on similar rules for car accidents as calculated by the Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).
2. Lump sum payment in case of death:
 - Spouse, parents, children, and dependants of a person who has died.

Somme forfaitaire

2 types :

1. Somme forfaitaire en présence de séquelles permanentes ou d'une atteinte temporaire :
 - Personne victime qui subit l'atteinte
 - Le formulaire peut être rempli par un médecin, un dentiste, un optométriste, un pharmacien, un travailleur social, un psychologue, un infirmier, un physiothérapeute, une sage-femme, un criminologue ou tout membre des 28 ordres professionnels du Québec si la blessure est dans le domaine de spécialité du professionnel.
 - Reprise du *Règlement sur l'indemnité forfaitaire pour préjudice non pécuniaire* de la SAAQ, avec certaines adaptations
2. Somme forfaitaire en cas de décès :
 - Conjoint, parents, enfants et personnes à la charge d'une personne décédée

ISA protocol

Goal:

Increase the physical safety and sense of security of women who are victims of domestic violence.

In place in Montreal since 2003.

FINANCIAL ASSISTANCE BY CATEGORY OF VICTIM

Person who suffers the criminal offence	• Financial assistance for loss of income or certain disabilities (3 years) • Psychotherapeutic and psychosocial rehabilitation (unlimited sessions) • Physical rehabilitation • Vocational and social reintegration • Medical assistance • Reimbursement of certain miscellaneous expenses • Lump sum payment
Parent of an underage child who has died	• Financial assistance for loss of income or certain disabilities (3 years) • Psychotherapeutic and psychosocial rehabilitation (unlimited sessions) • Physical rehabilitation • Vocational and social reintegration • Medical assistance • Reimbursement of certain miscellaneous expenses • Lump sum payment
Parent of an underage child who suffers the criminal offence	• Financial assistance for loss of income or certain disabilities (2 years) • Psychotherapeutic and psychosocial rehabilitation (30 sessions) • Vocational reintegration

FINANCIAL ASSISTANCE BY CATEGORY OF VICTIM

Parent of an adult child who has died	• Psychotherapeutic and psychosocial rehabilitation (unlimited sessions) • Lump sum payment
Parent of an adult child who suffers the criminal offence	• Psychotherapeutic and psychosocial rehabilitation (30 sessions)
Child / spouse / dependant	• Psychotherapeutic and psychosocial rehabilitation (30 sessions) • Lump sum payment
Relative	• Psychotherapeutic and psychosocial rehabilitation (30 sessions)
Significant person	• Psychotherapeutic and psychosocial rehabilitation (30 sessions shareable OR 7 sessions + possibility of 7 additional sessions in the case of death)
Witness	• Psychotherapeutic and psychosocial rehabilitation (unlimited sessions) • Financial assistance for loss of income or certain disabilities (2 years) • Vocational and social reintegration • Reimbursement of certain miscellaneous expenses

Summary chart	Qualification application	Financial assistance compensating a loss of income Financial assistance compensating certain disabilities Additional financial assistance to compensate for loss of income	Lump sum for permanent disability	Reappraisal due to worsening disability	Reactivation application request
Which documents to submit?	Qualification application	Health assessment or any other medical document specifying the information listed in the medical report available on the IVAC website. * For the additional financial assistance to compensate for loss of income: the health assessment must specify the functional limitations identified.	Health assessment Any other medical document specifying the information required or Final Report + <i>REM</i> or clinical note assessing the disabilities, etc. Rapport d'évaluation médicale (REM) (available in French only) Do not include an anatomicophysiological deficit (APD)% (according to <i>the Act respecting industrial accidents and occupational diseases</i> or <i>Workers' Compensation Act</i>) but rather the information required for the assessment of sequelae according to the new scale in the new Law's regulations	Health assessment E.g.: Any other medical document specifying the information required, or final report and medical assessment report, or clinical note summarizing the disabilities, etc.	Health assessment Any other medical document specifying the information required.
Who completes it?	- The victim - The victim's representative: (lawyers, parents, person with parental authority, etc.) - The intervener: (Health network, CAVAC, CALACS, DYP, etc.) - Any other persons	One of the 4 health professionals identified in the regulations, i.e. : - a physician - a pharmacist - a dentist - an optometrist	One of the 28 health professionals identified in Article 17 of the regulation.		
Where to find this document ? (Internet link)	Phone: 1 800 561-4822 Web Site: IVAC - Home				
How do I submit the document?	Web site: Online Application for qualification How to submit an application for qualification to IVAC - IVAC PDF Form Via our electronic document transmission service IVAC - Home By mail: Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC), C. P. 1400, succ. Terminus, Québec (Québec) G1K 0K2 By fax: 514-906-3029, Toll free, in Canada only: 1 888 927-0003				
Other information	Explanatory guide available on the IVAC website. This is a mandatory step before a file can be opened, analyzed and, if accepted, financial aid granted.	The health professional must ensure: - he/she is authorized to do so; - that all the information identified on the form available on the IVAC website will be included on the document submitted; - that the specified injury justifies the incapacity, its duration and the link with the criminal offence.	List of information required: see details on the "Permanent sequelae assessment" page of this document.	The health assessment must demonstrate the aggravation of the sequelae.	Victims can apply for reactivation at any time in their lives, as long as their needs are related to the criminal offence and their financial aid has not been used up.

DO YOU HAVE ANY QUESTIONS?

For questions concerning IVAC's plan :
info.regimeivac@cnesst.gouv.qc.ca

For legal questions concerning the LAPVIC :
infolapvic@justice.gouv.qc.ca

